



Pas d'heures supp ni de récup

Par **ael**, le **15/12/2015** à **12:25**

bonjour,

je travaille pour une collectivité (en tant que contractuelle). Je suis amenée à organiser des événements, soir et week-end et donc à y assister! Je n'ai ni d'heures supplémentaires ni de récupération. Ma présence obligatoire sur les événements n'est pas indiquée dans mon contrat de travail, il est juste noté contrat à 35h et je n'ai pas le statut de cadre. (100h sur les événements en 10 mois). Cela est-il légal ? On m'informe juste que ces heures sont comprises dans mon salaire.

je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **15/12/2015** à **19:12**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé car dans le premier cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la fonction publique...